



# AVIS OFFICIEL

## PILIERES PUBLICS

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 12 avril 2019

Y:\ST\ED\Enquêtes\Enquêtes 2016\enquêtes170616.doc

## Enquêtes Publiques

### **La Ville de Sierre soumet à l'enquête publique les demandes déposées par :**

- CFM Promotion, par l'atelier d'architecture Immob2000 Sàrl, pour la construction d'une maison d'habitation ainsi que de 2 murs de soutènement aux Pilettes (Impasse des Pyramides) sur les parcelles N<sup>os</sup> 9369 et 9377 (mutation des parcelles en cours), plan N<sup>o</sup> 34 (zone de faible densité) coordonnées 608'375/127'540.
- M. Olivier Sarrasin, par le bureau Pi-r-carré Sàrl Architecture, pour la démolition d'un bâtiment et la remise en état de la parcelle à Glarey (Rue de la Tannerie), sur la parcelle N<sup>o</sup> 9298, plan N<sup>o</sup> 6 (zone d'ensemble de valeur) coordonnées 607'993/127'321.
- Mme Michèle Perlberger, par l'entreprise Photosun, pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à Crête Blanche/Granges (Route de la Crête-Blanche) sur la parcelle N<sup>o</sup> 14618, plan N<sup>o</sup> 45 (zone de moyenne densité) coordonnée 601'850/123'540.

**Les observations ou oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, sous pli recommandé, dans les trente jours dès la présente publication, au Service de l'édilité de la Ville de Sierre. Il peut être pris connaissance des dossiers déposés au secrétariat des Services Techniques à l'Hôtel de ville, du lundi au vendredi, le matin de 8 h 00 à 12 h 00.**

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Service de l'Edilité et de l'Urbanisme	
Date début de la publication	12.04.2019	
Date fin de la publication	14.05.2019	



## AVIS OFFICIEL

PILIERES PUBLICS de

- Sierre
- Noës
- Granges

Sierre, le 12 avril 2019

Y:\CH\Modèles\Chancellerie\Piliers publics modèle.doc

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Ville de Sierre porte à la connaissance du public que **M. Christophe Zwissig**, domicilié à Sierre, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter une buvette au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements (parcelle) : No. 6640 – Ch. du Grand-Lac - Sierre  
Enseigne : **Buvette du bord de l'eau**  
Prestations : Boissons et petite restauration  
Heures d'ouverture et de fermeture : Tous les jours de 09h00 à 24h00  
Jours fériés : ouvert  
Début de l'activité : 13 mai 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les 30 jours dès la présente publication, soit jusqu'au 12 mai 2019.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Police	
Date début de la publication	12.04.2019	
Date fin de la publication	12.05.2019	